



**DELIBERATION**

**N° 2010-129 du 18 novembre 2010**

**OBJET : Réhabilitation et aménagement de la décharge de CLOT JOUFFREY – Avenant au marché de terrassement, enrochement et VRD**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

Le 18 novembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 novembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-119  
30 à partir de la délibération n° 2010-120

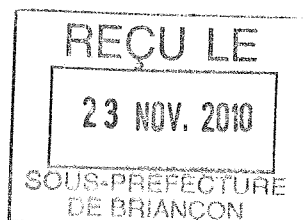
Nombre de pouvoirs : 6.

Nombre de votes : 35 jusqu'à la délibération n° 2010-119  
36 à partir de la délibération n° 2010-120

*M. Edmond CADET est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Laëtitia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-120) M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Michel RICCI, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Bernard COLOMBAN.

**Avait donné pouvoir :**  
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY  
Mme Corinne MEYER à M. Gérard FROMM  
M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe STOCKLI à M. Philippe MARIACHER



**Vu** le code de l'environnement, partie législative relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (livre V Titre IV Chapitre articles 541-1 à 541-50

**Vu** la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** la délibération n°18 du 18 février 2008, approuvant le projet de réhabilitation et d'aménagement de la décharge de clôt Jouffrey et autorisant le Président à signer les marchés permettant les travaux

Vu le marché notifié le 14 juin 2009 au groupement ALLAMANNO SAS - CHARLES QUEYRAS TP pour un montant de 1 662 359,23 € TTC

**Considérant** que le projet initial ne prenait pas en compte les contraintes liées à la création d'une zone d'activité et à l'aménagement d'une aire de jeux par la commune de Saint Chaffrey

**Considérant** que des sondages de sol complémentaires réalisés lors de la phase de préparation des travaux ont mis en évidence la présence d'un sous-sol constitué par des matériaux très médiocres imposant la réalisation d'une couche de forme de voirie complémentaire pour améliorer la portance du sol à court et long terme sous la plate-forme basse de la future déchèterie et sous la voie d'accès à celle-ci

**Considérant** que ces travaux complémentaires ont augmenté le délai initial d'exécution des travaux

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 26 octobre 2010,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Environnement et développement durable » en date du 4 novembre 2010,

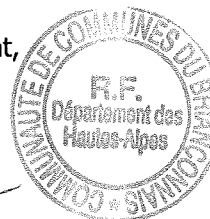
### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Approuve le projet d'avenant positif d'un montant de 24 210, 99 € TTC et l'augmentation du délai d'exécution de 6 à 9 mois joint en annexe
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P. : 22 NOV. 2010

Date affichage : 23 NOV. 2010